



PLACE SAINT-LAMBERT, "ILOT TIVOLI" : QUEL AVENIR ?

L'aménagement de la partie Est de la place Saint-Lambert (ancien emplacement du café *Le Tivoli*) et de sa partie Nord-Ouest (emplacement prévu pour les annexes du Palais de Justice) est de nouveau à l'ordre du jour.

D'un côté, la perspective d'un départ de l'armée de l'ancienne abbaye Saint-Laurent à moyen terme (2004) fait resurgir l'idée que l'on pourrait mettre les bâtiments de la Justice, en tout ou en partie, ailleurs que sur la place Saint-Lambert. C'est en tout cas l'avis des comités de quartier de Pierreuse et de Saint-Laurent. Nous avons abordé la question lors de la dernière AG et nous aurons à en reparler.

De l'autre côté, celui du Tivoli, l'espace, resté vide, attire pas mal de convoitises. Des projets, paraît-il, s'amoncellent sur les bureaux des décideurs et chacun, intéressé par un intérêt personnel ou collectif, défend son phantasme ou idée d'ordre commercial, environnemental ou culturel. Le courrier des lecteurs de la presse locale est, à cet égard, élogieux.

Mais quoi de neuf, sur le Tivoli, depuis quelques mois ?

D'une part, la perspective d'y installer le Théâtre de la Place est battue en brèche par l'achat, par la Ville de Liège, du manège de l'ancienne caserne Fonck sur le boulevard de la Constitution et par l'idée avancée récemment d'installer une partie de ce théâtre dans une Emulation restaurée, place du XX Août. A ce propos, rien de confirmé à ce jour, mais l'idée est lancée. Quant au projet de Cité des sports de Bavière, sur un espace dont on disait qu'il pourrait accueillir lui aussi un nouveau théâtre, l'on dit qu'il a du plomb dans l'aile...

D'autre part, une enquête réalisée par l'Université de Liège à la demande du ministre FORET sur ce que les Liégeois (au sens large : l'enquête a été réalisée à l'échelle de la Province) souhaitent voir sur cet espace a donné des résultats assez peu favorables à la construction d'un bâtiment refermant l'espace Saint-Lambert et l'espace place du Marché. Nombreux sont ceux qui disent vouloir garder la perspective de toute la longueur du Palais et demandent davantage d'espaces verts à cet endroit.

Mais la façon dont l'enquête a été menée se discute, de même que l'interprétation des résultats dont le professeur DUPAGNE dit lui-même qu'elle n'a d'autre valeur qu'indicative.

L'Université a également élaboré une étude comparative de différents aménagements possibles du lieu Tivoli en vue d'étudier le degré de fermeture des deux places. Cela va du vide à ce qui existait dans les années 70, avant les démolitions, en passant par une plantation d'arbres, un campanile, le chœur reconstitué de la cathédrale, une construction "en barre"...

Reste encore la question des fouilles archéologiques qui devraient reprendre prochainement et dont l'évolution pourrait amener à vouloir conserver in situ, c'est-à-dire en sous-sol, certains éléments remarquables.

Voilà quelques éléments pour alimenter le débat de la prochaine AG sur le thème : l'accord politique de 1985 qui prévoyait la fermeture de la place Saint-Lambert et de la place du Marché en construisant sur l'espace Tivoli peut-il être remis en question, en tout ou en partie ? Si non, quelle(s) fonctions(s) y privilégier ?



Le 30 septembre 2001.

Madeleine MAILOT,
Conseillère communale.